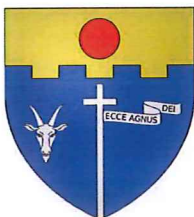




Commune Lacoste — Mas Audran Bulletin Municipal



AOÛT 2025

Ouverture secrétariat :

Lundi : 14h00—18h00 (fermé en août)

Mercredi : 10h00—12h30
14h30—19h00

Tel : 04 67 96 32 70

mail : mairie.lacoste34@hotmail.com

Site : <https://www.commune-lacoste34.fr>

Interc'eau : 0 805 295 715

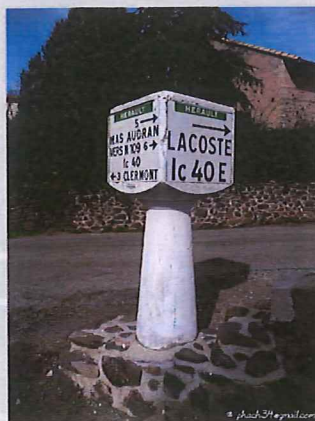
Gendarmerie : 17

Pompiers: 18

Samu : 15

Dans ce numéro :

- *Urbanisation de Lacoste*
- *Deboires judiciaires*
- *Le lithium*
- *Manifestations*
- *Inauguration*



Le mot du maire

Chères habitantes, chers habitants,

L'été bat son plein dans notre beau village. Août est le mois de retrouvailles, de fêtes de village, de marchés animés et de moments partagés entre voisins, familles et amis. C'est aussi l'occasion pour beaucoup d'entre vous de profiter d'un peu de repos bien mérité.

Je tiens à remercier tous les bénévoles et les associations qui, encore cette année, se mobilisent pour faire vivre notre commune à travers les diverses animations, manifestations et repas qu'ils organisent. Grâce à leur engagement, Lacoste reste un village dynamique, chaleureux et vivant.

Les travaux engagés se poursuivent avec notamment la réfection de l'arche emblématique du village. Un grand merci aux généreux et nombreux donateurs et associations Coustoulines (comité des fêtes, Gym et santé) qui ont participé via la fondation du patrimoine pour mener à bien ce projet. La cagnotte en ligne reste toujours ouverte pour les retardataires.

Nous allons au cours du dernier semestre de la mandature, mettre sur rails le dernier projet annoncé, c'est-à-dire la réhabilitation de la grange du mas Audran.

Cet été, la vigilance reste de mise : la sécheresse et la canicule se sont installées depuis de nombreuses semaines. Les risques d'incendie sont à leur maximum. La consommation et l'usage de l'eau ne sont pas encore contingentés, mais le bassin versant de la Lergue dont nous faisons partie est placé en risque « vigilance » par la préfecture.

Merci à chacun de respecter les consignes, notamment en matière de débroussaillage et de consommation d'eau.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle fin d'été, pleine de découvertes, de repos et de convivialité.

Avec toute mon amitié,

Votre maire,

Marc Carayon

Urbanisation de Lacoste

Par jugement en date du 19/06/2025 le tribunal administratif de Montpellier a conclu au retrait du permis d'aménager n° 034 124 23 c0001 délivré par le maire de Lacoste.

Concernant l'urbanisation du quartier du Pauférit, tous les points mis en avant par les requérants (dangerosité et impact de l'augmentation du flux de circulation induit par les 17 maisons, impact sur la faune et la flore du projet, ...etc...) ont été écartés par le tribunal. Seule la non-conformité du lagunage a été jugée recevable et non régularisable par le tribunal qui a conduit son président à prononcer son annulation.

Ce jugement nous a permis de prendre pleinement conscience de la saturation de la capacité de notre lagunage à hauteur de 85% sur le plan hydraulique et à 100 EH sur le plan de la charge polluante. Cet état nous interdit désormais toute nouvelle construction des actuelles « dents creuses » raccordables au réseau d'assainissement de la commune voire de développer le nombre d'habitations en accord avec l'actuel PLU.

Conscients de cet état, la communauté de communes a initié en début d'année 2025 des travaux de curage des lagunes de Lacoste qui a eu pour effet d'améliorer la performance épuratoire en terme de qualité mais ne permet pas d'en augmenter sa capacité tant en termes de charge polluante qu'en terme de charge hydraulique.

Le dernier recensement a mis en avant une perte de 15 % de la population Coustouline. Ce chiffre met en avant une décroissance du nombre d'habitants en opposition avec les perspectives de développement imposées par l'état et le SCOT à l'horizon 2030.

Je ne souhaite pas que LACOSTE ne devienne un village dépérissant, je compte sur votre compréhension.

Marc Carayon
Maire de Lacoste

Déboires judiciaires

Le 26 juin 2025, le maire Marc CARAYON a déposé plainte auprès des services de la gendarmerie de Clermont l'Hérault pour en outre diffamation publique sur les réseaux sociaux. Cette plainte concerne deux administrés de Lacoste qui fait suite à de nombreux faits écrits et oraux depuis des années mettant en doute la probité de votre maire soi-disant en favorisant ses intérêts personnels notamment par la poursuite de la volonté d'urbanisation du quartier du Pauférit à Lacoste.

Depuis son élection, ces mêmes personnes n'ont eu de cesse de discréditer le maire en distribuant régulièrement des tracts aux administrés relatant très souvent des allégations mensongères sur lui, son épouse (ancienne conseillère municipale) et sa famille.

Lassé de ces manœuvres insidieuses, sales et pénalement répréhensibles, le maire qui jusqu'ici n'avait pas voulu donner de suite judiciaire afin de préserver une certaine quiétude dans la commune, devant la gravité des faits et leur répétition, a décidé à porter l'affaire devant les tribunaux après avoir lu le commentaire suivant : « Notre

Maire serait une grosse merde?..... 🤔 » sur la page facebook de son auteur.

L'association des maires de France représentée par son président Frédéric Roig s'est portée partie civile dans cette affaire, trouvant cette affaire inacceptable et intolérable.

L'approche des prochaines échéances électorales ne doit pas permettre ce type d'actions. S'il est normal que chaque candidat mette en avant son programme, ceci doit rester propre dans sa démarche.

Je ne tolérerai plus aucun dérapage et chaque éventuelle action similaire sera immédiatement portée devant la justice.

Marc Carayon
Maire de Lacoste

Un point sur le Permis Exclusif de Recherche (PER) du lithium

Le 17 juin 2025, monsieur le Préfet de l'Hérault a réuni les 22 maires concernés par le projet de recherche de lithium sur le territoire, afin de faire un point sur l'avancée de ce dossier qualifié de « sensible » par le représentant de l'état.

Cette réunion fait suite aux craintes annoncées d'une majeure partie des maires présents devant ce dossier et reprochent une non-concertation préalable avec les services de l'état voire de la société porteuse du projet.

En préambule, monsieur LAUCH nous a décrit la société pétitionnaire comme étant une petite start-up Norvégienne avec de petits moyens financiers.

C'est donc dans ce cadre que monsieur le préfet s'est voulu à la fois rassurant et prudent. Il a assuré tous les élus présents d'une volonté de totale transparence de sa part et a tenté de rassurer son auditoire.

Il a d'emblée précisé que rien n'était signé pour l'instant. La société pétitionnaire, au long de son périple administratif, en est au stade de la recherche de la faisabilité du projet afin de connaître la quantité de lithium présent dans le sol ce qui déterminerait l'intérêt économique du projet. Il y aura dans un premier temps des prélèvements d'eau et de sol en surface uniquement pour vérifier la présence de lithium. Il a clairement annoncé que si il devait y avoir prélèvements en profondeur, il y aurait obligatoirement une demande d'autorisation que le préfet peut refuser, le sous sol étant propriété de l'état. Avant de répondre à toute demande de prélèvements, les maires en seraient informés.

Les services de la DREAL (*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*) planchent actuellement sur le dossier de demande de Permis Exclusif de Recherche. Le préfet doit rendre un avis au ministère dans le courant de l'été 2025. Il a rassuré en précisant que son avis tiendra compte de la situation géographique de la zone présentant de nombreux enjeux environnementaux (classement récent en qualité de Grand Site de France du lac du Salagou et de ses communes périphériques, sites classés, etc...) sur laquelle porte la demande. L'avis des maires concernés sera également retenu par le préfet lors de la rédaction de son avis.

La conclusion de cette matinée d'échanges révèle un état embryonnaire pour un éventuel projet d'exploitation. Selon le préfet, il ne faut pas s'affoler mais rester vigilants. Rien n'est signé en l'état afin de permettre l'exploitation du lithium dans notre département.

Le cheminement légal et administratif sera long. Monsieur le préfet a insisté a de nombreuses reprises sur sa volonté personnelle et celle de l'état, d'être le plus transparent possible. Enfin, il a précisé que les maires comme les citoyens pourront s'exprimer par voie électronique sur le sujet afin de donner leur avis.

L'ensemble des élus a salué l'initiative de l'organisation de cette réunion d'informations. Satisfaits de l'engagement de clarté de la part du préfet, ils restent toutefois prudents et soucieux du projet. Monsieur le Préfet s'est engagé à solliciter le pétitionnaire afin de venir à la rencontre des élus locaux pour leur exposer ses intentions, réunion qu'il ne peut légalement pas imposer à la société norvégienne.

Marc Carayon
Maire de Lacoste,

Cérémonie du 08 mai 2025



Très belle cérémonie de commémoration marquant la fin du 2^{ème} conflit mondial, organisée en cette fin d'après-midi à Lacoste.

Une foule importante avait répondu à l'invitation de la municipalité, et une forte participation des associations mémorielles avec un nombre conséquent de porte-drapeaux donnait un caractère solennel à cette manifestation.

Après lecture du traditionnel message du ministre de la défense, deux gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts par le Souvenir Français et la commune de Lacoste.

Un moment de recueillement a suivi avant que l'assemblée entonne en chœur l'hymne national.

Un apéritif convivial a conclu ce moment de souvenir en hommage à ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Inauguration jardin intergénérationnel

Ce mercredi 4 juin 2025, le conseil municipal avait donné rendez-vous aux administrés pour ouvrir « officiellement » le jardin intergénérationnel situé devant le cimetière, en surplomb de la vallée de Lergue, nous offrant une vue unanimement reconnue comme exceptionnelle.

Le maire, Marc Carayon, après avoir excusé Marie Passieux, retenue par obligations sur Toulouse, a salué la présence de Claude Revel (Président de la Communauté de Communes) qui à son tour a souligné l'utilité du projet, au service du lien social et du cadre de vie, pensé pour le partage et l'échange entre générations. Myriam Gairaud, conseillère régionale représentait Carole Delga.

Carole Vigné et Isabelle Tiphon, élues porteuses dans son intégralité du projet, ont présenté à deux voix ce jardin intergénérationnel pour les raisons évoquées, en attendant peut-être qu'un nom de baptême ne vienne parfaire ce lieu.... Elles ont tour à tour souligné l'utilité, la fonctionnalité et le caractère évolutif des lieux, avant de mettre en avant le soutien financier du département sans qui ce projet serait probablement resté au stade de dossier posé sur un bureau. L'aménagement de ce lieu ayant été réalisé en régie par les employés communaux Pascal et Merzouk, des remerciements ont été aussi lancés aux bénévoles qui ont œuvré à sa réalisation : Jacky, Farid, Gilles, Alain, Emilien et Mathias,...etc...).

Merci aux élu(es) présent(es) et aux nombreux habitants de Lacoste venus découvrir officiellement les lieux.

Un vin d'honneur a clôturé cette manifestation particulièrement réussie.



Le public...



Les porteuses de projet...

La partie
Officielle



Cérémonie du 14 juillet

A l'occasion du 236^{ème} anniversaire de la prise de la bastille par le peuple révolté n'acceptant plus tous les arbitraires, oppressions et autres injustices, les Coustoulines se sont retrouvés nombreux devant le monument aux morts, à l'invitation du conseil municipal.

Après un discours républicain prononcé par Marc Carayon, maire de Lacoste, les élus et les personnes présentes se sont recueillies en hommage aux enfants du village, morts pour la France. Une gerbe a été déposée au pied du monument, en souvenir des combattants ayant donné leur vie pour notre liberté.

Après avoir entonné notre hymne national, le maire a invité les participants à partager un apéritif dînatoire, traditionnellement préparé par les conseillers municipaux et leurs conjoints.

Par leur présence, les Coustoulines et les Coustoulines ont montré en la circonstance un réel attachement à leur village, et aux valeurs du souvenir et du bien vivre ensemble.



**L'association « Le Platane »
organise son traditionnel repas estival
le vendredi 22 août 2025, à partir de 19h00,
sur la place du Mas Audran**

Venez simplement avec votre couvert !

Buffet - Apéritif :

Plat au choix : Préparé par « La Brasserie du Square »

Seiche à la Rouille

ou

Rougail de Saucisse

Fromages & Salade verte

Desserts : Glace & Fruits

Vins - Café - Infusion

Animation DJ Eric

La participation 20€ (+18ans) - 10€ (+ 5 ans)

Le nombre de places étant limité à 90 adultes, les habitants du Mas Audran et les adhérents seront prioritaires jusqu'au dimanche 10 Août.

Merci de confirmer votre participation :

- par téléphone avec paiement lors de la soirée

Bernard : 07.82.34.79.45 ou Jacqueline : 06.85.87.26.39

- ou en complétant le coupon ci-joint accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de : Association Le Platane), et le déposer ou l'envoyer à :

Association Le Platane - 32 rue du Lac - Mas Audran 34800 LACOSTE

Nom Prénom	
Nombre (+18 ans) :	_____
Nombre (+ 5 ans) :	_____
Nombre de Plat choisi	--> Seiche à la rouille _____ --> Rougail de saucisse _____
Total du versement	_____

YOGA ET GYM

Reprise des cours de yoga et de gym en septembre.

Nous tenons à vous informer que le professeur donne des cours de yoga sur chaise.

Qu'est-ce que le yoga sur chaise?

L'un des avantages majeurs du yoga sur chaise et l'amélioration de votre mobilité au fil des séances à moindre effort.

Le yoga sur chaise cible les groupes musculaires du haut et du bas du corps. Les exercices sont doux mais efficaces contribuant

ainsi à améliorer votre posture et à prévenir une perte de masse musculaire liée à l'âge cela renforce les muscles, soulage les douleurs lombaires et améliore votre stabilité.

Le yoga sur chaise intègre des techniques de respiration et de méditation qui favorise la relaxation.

Renseignements complémentaires : 06.03.28.11.19.

